

Enregistrement augmentation de capital

Par caroluna

Bonjour,

Ma sarl vient de procéder à une augmentation de capital par apport en numéraire et donc création de nouvelles parts.

Ancien montant : 60000?

Nouveau montant : 80000?

A combien se montent les droits d'enregistrement ?

Le procès verbal qui doit être enregistré auprès des impôts doit-il être signé par tous les associés présents ou le fait de le certifier conforme par le gérant suffit au service des impôts?

Merci d'avance

Caroluna